



## **DOCUMENT DESCRIPTIF DE LA CONSULTATION**

**Valant règlement de la consultation**

**Mission pour la création d'un collectif de conseillers agricoles pour l'accompagnement des agriculteurs en vue d'un changement de pratiques sur le territoire du Parc Livradois-Forez**

### **1- Dénomination des cocontractants**

#### **Pouvoir adjudicateur**

Tony BERNARD

Président

Parc Naturel Régional Livradois-Forez

Maison du Parc

63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 12 décembre 2017.

#### **Cocontractant (à renseigner par l'entreprise)**

Nom :

Adresse :

SIRET :

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitant (formulaires DC1-DC2-DC4).

### **2- Procédure de passation**

Un marché simple passé en procédure adaptée selon les articles L 2123-1 et R 2123-1 à R 2123-8 du code de la commande publique.

### **3- Objet de la consultation / Durée**

Pour l'objet de la consultation, voir l'annexe technique.

Le contrat sera conclu jusqu'au 30/06/2021 à compter de sa notification.



#### **4- Critères de sélection des offres**

Les critères de sélection de l'offre seront:

1. Pertinence, qualité de la méthode et compréhension de la commande (35%)
2. Compétences et moyens humain affectés à la mission (35%)
3. Prix (20%)
4. Délai de réalisation (10%)

Conformément aux dispositions de l'article R 2123-5 du code de la commande publique, le Syndicat mixte du Parc naturel régional pourra négocier avec un ou plusieurs candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

#### **5- Pièces constitutives de la consultation**

La présente lettre de consultation signée et le devis remis par l'entreprise.

#### **6- Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)**

**Montant total du marché :**

**Montant HT :**

**Taux de TVA :**

**Montant TTC :**

#### **7- Délais de paiement et intérêts moratoires**

Le paiement se fera sur présentation de factures acomptes suivant l'avancement des prestations.

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures sont à transmettre par voie dématérialisée sur la plate-forme Chorus Pro mise en ligne par la Direction Générale des Finances Publiques (ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014).

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.

Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.

#### **8- Acomptes**

- Un premier acompte de 20 % sera versé au démarrage de la mission, après la tenue du premier temps d'échange du collectif de conseillers et sur présentation d'une facture.



- Un deuxième acompte de 30 % sera versé après validation de l'outil de diagnostic par le collectif de conseillers et sur présentation d'une facture.
- Le solde sera versé à la fin de la mission, à la remise du rapport final et sur présentation d'une facture.

Le montant d'un acompte ne peut excéder la valeur des prestations auxquelles il se rapporte.

#### **9- Modalités de la consultation**

Offre à remettre pour le **mercredi 20 mai 2020 à 12h00** (dernier délai).

A l'adresse du Parc Naturel Régional ou sur place contre récépissé, aux bureaux du Parc de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermeture le vendredi à 16h30) ou par mail à l'adresse suivante [achat.public@parc-livradois-forez.org](mailto:achat.public@parc-livradois-forez.org) avec accusé de réception.

#### **Délai de validité de l'offre :**

Le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.



## DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE

- ✓ Le présent document renseigné et signé, un devis, un RIB
- ✓ Un document technique précisant : le fonctionnement de la structure et la composition de l'équipe projet, la compréhension du contexte et de la commande, une présentation détaillée de la méthode de travail envisagée, un calendrier prévisionnel précisant le délai d'intervention à réception de la commande, quelques références en lien avec les thématiques évoquées dans la commande ;

Les prix sont fermes et définitifs.

Le.....

Signature et Cachet de l'entreprise

Le.....

Signature et Cachet du Directeur  
du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez



## Annexe technique

### Création d'un collectif de conseillers agricoles pour l'accompagnement des agriculteurs en vue d'un changement de pratiques sur le territoire du Parc Livradois-Forez

#### I. Le contexte

##### *1.1. Le développement agricole dans le Parc naturel régional Livradois-Forez*

Avec une population de plus de 100 000 habitants, le Parc naturel régional Livradois-Forez s'étend sur plus de 290 000 hectares et couvre 167 communes des départements du Puy-de-Dôme, de la Haute-Loire et de la Loire au sein de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Ce territoire rural de moyenne montagne est reconnu pour la grande richesse de ses patrimoines, sa qualité de vie, ses attraits touristiques et son dynamisme économique. **L'agriculture occupe 2500 actifs et représente 9 % de l'emploi local.** Le Livradois-Forez est composé d'une mosaïque de milieux et d'une grande diversité de systèmes d'exploitation. Les surfaces en herbe représentent 90% de la SAU. Cette ressource herbagère de grande qualité agronomique et environnementale, constitue l'un des atouts majeurs du territoire, tourné vers l'élevage (principalement bovins viande et bovins lait).

La Charte du Parc, pour la période 2011-2026, a pour ambition « d'inventer une autre vie respectueuse des patrimoines et des ressources du Livradois-Forez, où frugalité se conjugue avec épanouissement ». Dans le domaine agricole, les trois objectifs stratégiques de la Charte du Parc sont :

- **1. Accroître l'autonomie des exploitations et diffuser des pratiques durables**
- 2. Développer les filières courtes et mettre en valeur les produits locaux
- 3. Maintenir un tissu agricole dense par l'installation de nouveaux actifs

Ces objectifs ont été précisés récemment dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial élaboré conjointement par le Parc Livradois-Forez et le Grand Clermont. Six grands axes ont été définis ; le premier propose d'**accompagner l'évolution des pratiques en faveur d'une agriculture respectueuse de l'environnement et rémunératrice.**

##### *1.2. L'évolution des pratiques agricoles : enjeux et leviers*

Ces grandes orientations politiques répondent à trois grands enjeux pour le territoire :

- **la nécessité pour les agriculteurs de mieux vivre de leur métier** : cela passe évidemment par une rémunération plus juste du travail et une meilleure répartition de la valeur au sein des filières, mais aussi par la possibilité de mieux s'organiser pour diminuer la pénibilité et libérer du temps libre ;
- **les attentes sociétales fortes des consommateurs**, attentifs à la qualité des produits qu'ils achètent, à leurs impacts sur l'environnement et sur la santé, ainsi qu'à leur prise en compte du bien-être animal ;
- **l'adaptation indispensable des systèmes d'exploitation dans un contexte de changement climatique** où la disponibilité fluctuante des ressources (comme l'eau, l'herbe) nécessite la mise en place d'une vraie stratégie d'exploitation.

Faire face à ces enjeux implique une **nécessaire évolution des systèmes d'exploitation**, vers plus :

- **d'autonomie alimentaire**, en optimisant la gestion du pâturage et de la ressource en herbe, abondante sur le territoire, et en raisonnant l'ajout d'intrant dans la ration du troupeau ;
- **d'autonomie financière**, en optimisant l'achat d'intrants et en réduisant la dépendance énergétique de l'exploitation ;
- **de diversité culturelle**, en misant sur les rotations et les associations de culture, en utilisant comme un atout les auxiliaires de culture et le bocage, pour de meilleurs rendements et plus de résilience ;
- **de maîtrise dans la gestion économique de l'exploitation**, en étant, aux commandes de son système, en faisant des choix stratégiques réfléchis, pour être plus serein dans la gestion quotidienne et anticiper mieux l'avenir ;
- **de gestion de la ressource en eau**, qualitative et quantitative, en raisonnant mieux les amendements et l'usage des produits phytosanitaires, l'irrigation et l'abreuvement.

La vie d'une entreprise évolue en permanence. S'adapter à ce changement impose de **réfléchir, individuellement et collectivement, à l'échelle du système d'exploitation** afin d'avoir une vue d'ensemble du fonctionnement de son exploitation. **Prendre en compte de manière conjointe les enjeux économiques, sociaux et environnementaux est indispensable** : un conseil qui ne prend pas en compte la surcharge de travail ou le manque à gagner induits ne sera pas tenable dans le temps par l'exploitant ; de même qu'un conseil qui ne prend pas en compte les enjeux environnementaux sera préjudiciable pour la gestion à long terme de l'exploitation. **Cela demande une coordination des compétences et des dispositifs que ne peut assurer aujourd'hui un agriculteur**. Dans ce contexte, l'ensemble des structures de développement agricole ont un rôle à jouer et une expertise à apporter. Le syndicat mixte et ses partenaires font le pari que **c'est en travaillant collectivement et en apportant une réponse concertée qu'il sera possible d'accompagner les agriculteurs dans ce changement** et de les aider à identifier les leviers d'actions mobilisables dans leur système.

### *1.3. Le choix stratégique du territoire*

Une fois ce constat partagé, comment mieux mobiliser les agriculteurs vers une démarche vertueuse prenant en compte les aspects économiques, sociaux et environnementaux ? Comment faire évoluer les services pour mieux accompagner les agriculteurs volontaires dans cette démarche ? Comment mettre en œuvre le changement de pratiques ?

- En organisant la réalisation de diagnostics (individuels) et d'accompagnements (individuels et collectifs), afin de prendre en compte les spécificités de chaque structure tout en fédérant un collectif d'agriculteurs en transition ;
- En finançant à 100 % le coût de cette animation pour un reste à charge zéro pour l'agriculteur ;
- En s'appuyant pour cela sur l'expertise des structures de conseils agricoles qui interviennent déjà sur le territoire et sur les liens de confiance et habitudes de travail existants avec les exploitants agricoles locaux ; en encourageant l'interconnaissance et la co-construction, en favorisant l'existence d'une culture commune autour des enjeux agricoles du territoire et la montée en compétences collective ;
- En proposant aux exploitants agricoles, une offre de services organisée et concertée prenant en compte l'ensemble du système d'exploitation, et en leur offrant de choisir le(s) conseiller(s) impliqué(s) avec qui ils souhaitent mener cette réflexion.

#### 1.4. Des outils contractuels pour lancer la démarche

Pour financer le démarrage de ce projet, le syndicat mixte du Parc Livradois Forez s'appuie sur deux outils élaborés en 2019 et mis en œuvre à partir de 2020 pour une durée de 6 ans (2020-2025), sur le bassin versant de la Dore :

- un **Contrat Territorial Bassin versant de la Dore (CT)**, outil financier de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, visant à maintenir et améliorer l'état biologique des cours d'eau,
- un **Contrat Vert et Bleu – PNRLF Bassin versant de la Dore (CVB)**, outil financier de la région Auvergne Rhône-Alpes visant à renforcer la biodiversité, notamment via des pratiques agricoles plus favorables, dans les milieux qui composent les différentes trames du territoire.

Dans ce cadre, le financement de l'accompagnement de 100 exploitations sur un périmètre défini (voir annexe) est déjà assuré. Par accompagnement, on entend la réalisation d'un diagnostic individuel d'exploitation (3 jours) et d'un conseil individuel post diagnostic (maximum 3 jours/an) pour chaque exploitation volontaire. C'est l'exploitant qui choisira avec quel(s) conseiller(s) il souhaite travailler, parmi ceux qui sont investis dans le collectif de conseillers mis en place.

D'autres financements seront recherchés pour amplifier et étendre ce dispositif sur l'ensemble du territoire du Parc.

## II. Objet de la consultation

### 2.1 Objectifs de la mission

La prestation a pour objectif principal **la création et l'animation d'un collectif de partenaires souhaitant mieux coordonner leur action, pour accompagner des agriculteurs volontaires dans le changement de pratiques.**

A l'heure actuelle, les membres de ce collectif sont déjà identifiés et engagés dans les contrats évoqués au 1.4. Le groupe sera composé d'une petite dizaine de techniciens de la Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme, de l'Etablissement Départemental de l'Elevage du Puy-de-Dôme, de Bio 63, de la Fédération régionale des Civam Auvergne et de l'AER Puy-de-Dôme Alpha (centre de gestion). Le Parc Livradois-Forez sera également membre de ce collectif, en tant qu'initiateur de cette expérimentation.

**La mission sera consacrée dans un premier temps à la fédération de ce collectif** à travers différents temps d'échanges et de travail. Elle aboutira **dans un second temps à la construction d'une méthode d'accompagnement commune et concertée des agriculteurs** qui devra prendre en compte les enjeux environnementaux, économiques et sociaux des exploitations et s'appuyer sur les leviers d'actions identifiés ainsi que sur les outils et compétences des conseillers agricoles membres du collectif. **Dans un troisième temps, la mission prévoira la formalisation d'un mode de fonctionnement pérenne pour ce collectif**, basé sur l'implication et la communication des participants, ainsi que sur la mobilisation des exploitants agricoles volontaires.

L'objectif est de mettre en place les fondements nécessaires à la continuité de cette action, au-delà des deux contrats actuels, notamment en cas d'extension du périmètre d'intervention ou d'intégration de nouveaux conseillers dans le dispositif. Dans ce cadre, **le prestataire sera force de proposition pour la gouvernance de la mission et prendra en compte les dimensions politiques et techniques de ce collectif.** Il identifiera les étapes où une validation politique est nécessaire, et proposera la forme que devra prendre cette formalisation.

## *2.2 Contenu de la mission*

### **1. Permettre l'interconnaissance des différents conseillers agricoles du territoire**

Malgré un territoire et un nombre de structure restreints, les habitudes de travail entre les structures identifiées ne sont pas systématiques. Il est proposé de prévoir un temps d'échanges pour que chacun identifie clairement les champs d'actions et dispositifs d'intervention actuels de chaque structure ainsi que les compétences et outils mobilisables par chaque participant.

### **2. Développer une culture commune de l'agriculture du territoire**

Préalablement à la construction d'une méthode d'accompagnement commune, un temps d'échanges pour partager les enjeux agricoles prioritaires du territoire est nécessaire. Cette étape doit permettre à chacun d'avoir une vision globale des freins à lever pour engager notre agriculture dans une démarche vertueuse prenant en compte les aspects économiques, sociaux et environnementaux. Cette phase devra mettre en avant l'intérêt de travailler à l'échelle du système d'exploitation.

### **3. Identifier les leviers d'actions mobilisables sur le territoire**

Une fois les enjeux prioritaires clairement identifiés, le groupe devra travailler à l'identification de leviers d'actions concrètement mobilisables sur le territoire pour chacun des enjeux identifiés à l'étape 2, et ce afin d'avoir un panel d'outils et d'expertises à proposer aux exploitants agricoles. Pour nourrir la réflexion du groupe sur certains enjeux ciblés, l'expertise d'intervenants extérieurs, experts dans leur domaine pourra être sollicitée (sous une forme à définir) : biodiversité-environnement (Mission Haies Auvergne, Ligue de Protection des Oiseaux Auvergne, Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne, Conservatoire Botanique National du Massif Central, Scopela, vétérinaires du réseau ELEVE...); social (en s'appuyant notamment sur les travaux de recherche du RMT Travail en Agriculture dont le Parc est membre), économie, etc.

### **4. Co-construire une méthode de diagnostic et d'accompagnement des agriculteurs**

A partir d'outils de diagnostics individuels d'exploitations existants, portés à connaissance des participants par le prestataire ou proposés par eux, le collectif s'attachera à choisir un outil prenant en compte le système d'exploitation dans son ensemble et permettant d'analyser sa performance économique, sociale et environnementale. Il devra déboucher sur une hiérarchisation des actions à entreprendre sur l'exploitation. Cet outil pourra être amendé à la marge par le collectif pour l'adapter aux enjeux identifiés à l'étape 2. En parallèle, le collectif devra également construire une méthode d'accompagnement post-diagnostic des exploitants, en s'appuyant notamment sur les outils identifiés à l'étape 3 et sur les compétences de chacun.

### **5. S'approprier la méthode**

Pour s'assurer de la pertinence de la méthode et de son appropriation par l'ensemble des membres du collectif, le prestataire prévoira une phase de test sur une ou plusieurs exploitations agricoles pilotes. Suite à cette phase de test, il sera prévu un temps pour discuter la méthode et l'adapter avant la phase de déploiement.

### **6. Formaliser le fonctionnement du collectif et prévoir le déploiement de la méthode**

Le prestataire prévoira un temps d'échanges sur la base de sa proposition pour le fonctionnement du collectif : engagement et implication des participants, outils de communication à prévoir entre les participants et avec les agriculteurs, moyens de mobilisation des exploitants agricoles volontaires, ... Ce mode de fonctionnement devra permettre de poursuivre l'action au-delà des contrats actuels et de pérenniser le collectif dans le temps.

**Le prestataire sera force de proposition sur la forme que doivent prendre les différents temps d'échanges (réunions physiques, voyages d'étude, conférence d'experts, ...) et sur le déroulement des différentes phases. Il identifiera la ou les méthodes d'animation adaptées à chaque étape et privilégiera dans la mesure du possible des activités interactives et participatives.**



### III. Organisation de la mission

#### 3.1. *Suivi de la mission*

En relation avec le syndicat mixte du PNR Livradois-Forez, maître d'ouvrage de la démarche, le prestataire assure la convocation et l'animation des réunions. Les différents points actés par le collectif à chaque étape feront l'objet d'un compte-rendu écrit, réalisé par le prestataire. Des points téléphoniques réguliers pour faire état de l'avancement de la mission au commanditaire seront prévus.

#### 3.2. *Compétences attendues et mobilisables*

Le prestataire apportera ses compétences et son expertise sur :

- L'émergence et l'animation de collectifs (outils d'interconnaissances et de partage d'expériences) permettant d'impliquer les partenaires et d'impulser une dynamique collective
- La connaissance du monde agricole, des enjeux agricoles et environnementaux, des pratiques agro-écologiques
- L'identification des différents outils de diagnostics globaux d'exploitation utilisables par le collectif et leurs mises en pratique (phase de test)
- La méthode d'animation d'un collectif sur le long terme

On attend du prestataire un regard extérieur sur les différentes thématiques et une indépendance vis-à-vis des acteurs locaux.

#### 3.3 *Livrables attendus*

En plus des comptes-rendus et supports des séances de travail, un rapport sera produit à l'issue de la mission. Celui-ci compilera la méthode d'accompagnement construite et validée par le collectif, l'outil de diagnostic « prêt à l'emploi », ainsi que la formalisation du fonctionnement du collectif.

#### 3.4. *Périmètre de la mission*

Bien qu'à terme il est souhaité que le collectif de conseillers puisse intervenir sur l'ensemble du territoire du Parc, le périmètre d'intervention du collectif est dans un premier temps ciblé sur une zone priorisée du bassin versant de la Dore (carte en annexe) définie dans les deux outils contractuels de financement. La zone en question regroupe 950 exploitations agricoles.

#### 3.5. *Durée de la mission*

La mission débutera au 2ème trimestre 2020 et sera comprise entre 8 et 10 mois.

Le prestataire proposera un calendrier de travail avec des rendez-vous réguliers du collectif durant cette période. **Ce calendrier sera dimensionné pour mobiliser les membres du collectif en présentiel environ 6 jours sur cette période.** Il pourra y avoir ponctuellement du temps de travail individuel à distance entre les séances collectives.

Le début prévisionnel de la mission du prestataire est fixé au plus tôt à juin 2020.

## Annexe : carte de localisation

### Zone pour l'accompagnement individuel des agriculteurs Bassin versant de la Dore

